

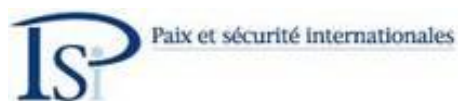
**Colloque**  
***La prévention de génocide et des atrocités de masse***  
Rapport final d'activité

**Le 23 novembre 2009**  
**Université Laval, Québec**



Crédit photo : UN News Center

Colloque présenté par :  
**Le Programme Paix et sécurité internationales**





## Table des matières

---

	<b>Page</b>
<b>Présentation générale du colloque</b>	<b>3</b>
<b>Déroulement du colloque</b>	
Panel 1	
<i>Les théories juridiques et les réalités pratiques entourant les crimes de masse</i>	<b>4</b>
Panel 2	
<i>Les acteurs clés dans la prévention des atrocités de masse</i>	<b>6</b>
<b>Discussion</b>	<b>9</b>
<b>Liste des participants et des participantes</b>	<b>10</b>



## **Présentation générale du colloque**

---

Au début septembre 2009, un rapport intitulé *Leadership et action pour la prévention des atrocités de masse* a été remis à la Chambre des communes à Ottawa. C'est dans la foulée des débats entourant cette problématique que le Programme Paix et sécurité internationales a tenu le colloque « La prévention de génocide et des atrocités de masse ». Cet évènement, présidé par Mme Fannie Lafontaine, professeure à la Faculté de droit, et par M. Gérard Hervouet, directeur du PSI et professeur au département de science politique, avait pour objectif de favoriser le dialogue entre les différents experts de la prévention des crimes de masse. La discussion a été articulée selon deux principales dimensions : les théories juridiques et les réalités pratiques entourant les crimes de masse ainsi que les acteurs clés dans la prévention des atrocités de masse. Les panélistes provenant d'organisation non gouvernementale (O.N.G.), du milieu universitaire et du ministère de la Défense nationale ont abordé le défi de la prévention de génocide et des atrocités de masse selon différentes approches. L'objectif de la première séance était de discuter des réalités théoriques et pratiques de la notion du génocide et des crimes de masse, interprétées par différents acteurs, et d'en faire ressortir les différences et les concordances. Les participants ont été appelés, entre autres, à exposer la polémique juridique entourant la définition de génocide, à faire ressortir les réalités du terrain en amont d'un génocide ainsi qu'à discuter de la réalité pratique d'organisations humanitaires œuvrant dans des situations de précarité des droits humains. La deuxième séance avait pour objectif d'entendre les acteurs qui jouent un rôle clé dans la prévention d'atrocités de masse. Lors de ce second panel, les thématiques de la responsabilité de protéger, du rôle des forces aériennes au Kosovo, des obstacles auxquels font face les médias dans leur rôle en tant qu'acteur clé de la prévention et enfin, des moyens à la disposition de l'État pour prévenir les crimes de masse ont été abordées.



## Déroulement du colloque

---

### 1) Premier panel



M. Frédéric Mégret, professeur à la faculté de droit de l'Université McGill et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droits de la personne et pluralisme juridique, a abordé « L'enjeu de la distinction entre le génocide et les crimes de guerre ». M. Mégret a débuté sa présentation en élaborant sur l'enjeu déterminant de la désignation du crime de génocide. Cette dernière est une question sensible en termes de prévention puisque le génocide est associé au crime des crimes. De cette qualification découle l'idée que la communauté internationale est moralement autorisée à agir pour faire cesser les atrocités. Par contre, la multitude de définitions entourant le génocide est en soi une source de problème. M. Mégret a rappelé qu'il est important de donner la bonne définition au génocide, soit celle de « l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux », afin de conserver la gravité et la hiérarchie des crimes. Par contre, M. Mégret conclut en émettant certaines critiques entourant la définition juridique du génocide, soutenant entre autres que la définition protège certains groupes tout en renforçant le clivage et la distinction entre eux.



M. Égide Karurunga, professeur au département de management de l'Université Laval, intervenait également en qualité de rescapé du génocide rwandais. En se basant sur son expérience, M. Karurunga a pu expliquer qu'avant le génocide assassins et victimes se côtoyaient et que personne ne pouvait prévoir ce qui allait arriver. C'est dans cette optique que M. Karurunga s'est posé la question : « Peut-on prévenir un génocide ? », titre de son intervention. Pour tenter de répondre à cette interrogation, M.



les conflits ethniques pour ensuite s'attarder plus longuement sur le modèle des 8 étapes de Gregory Stanton qui permettrait d'identifier les signes précurseurs d'un génocide. Élaborant sur ces étapes, M. Karuranga rappelle que malgré la différence des signaux d'alerte précoces d'une situation à l'autre, il serait tout de même possible d'utiliser ce genre de modèle afin de prévenir les génocides. Enfin, M. Karuranga a conclu que la responsabilité de comprendre le génocide est primordiale et que celle-ci nous incombe à tous.



Dernier intervenant du premier panel, M. Philippe Tremblay, avocat et chargé du programme *Colombie* pour Avocats sans frontières, a élaboré sur un exemple concret d'intervention sur le terrain : le cas de la Colombie. Sa présentation intitulée « L'action des organisations internationales agissant dans un contexte conflictuel ou post-conflictuel : l'expérience d'Avocats sans frontières » portait sur la mission de cette organisation non gouvernementale. Cette dernière se situe indéniablement dans une perspective préventive. De plus, un travail à posteriori est aussi effectué par Avocats sans frontières, car sans lutte contre l'impunité, il serait difficile d'arrêter les cycles de violences. M. Tremblay a choisi de mettre l'accent sur la Colombie, pays où sont menées des actions visant à éradiquer le *narcoterrorisme*. Selon M. Tremblay, on peut difficilement qualifier la situation qui sévit en Colombie de génocide. Par contre, il est certainement possible de parler de crime contre l'humanité puisque la tactique vise à neutraliser l'opposition plutôt qu'à l'éliminer physiquement. M. Tremblay, face à ces constatations et déplorant la complaisance dans laquelle baigne la communauté internationale vis-à-vis de la Colombie, a recommandé, en guise de conclusion, qu'une action concertée soit posée afin d'agir concrètement.



## 2) Second panel



La présentation de M. Jean-François Thibault, professeur au département de science politique de l'Université de Moncton, portait le titre : « La responsabilité de protéger et le paradoxe de la prévention ». D'entrée de jeu, M. Thibault a souligné le passage de la culture de la réaction à la culture de la prévention au sein de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE). Ce phénomène l'a amené à se poser la question suivante : que signifie la culture de la prévention et quelle est sa portée ? Afin de bien cerner ce concept, M. Thibault a expliqué les fondements des perspectives sceptique et optimiste de la culture de la prévention. Malgré des considérations éclairantes, d'importants problèmes demeurent dans le contexte de cette culture de la prévention. M. Thibault a, entre autres, mentionné le fait que la prévention reste en surface puisqu'elle se concentre sur les causes immédiates et directes des événements. De plus, d'autres problèmes sont aussi présents telles l'absence de réceptivité face à l'information et la possibilité que se développe des perceptions contradictoires quant à l'urgence d'agir. En ce qui concerne ces défis, M. Thibault a conclu en identifiant les différentes mesures pouvant être prises, mentionnant notamment la possibilité de recourir au déploiement préventif ainsi qu'à la prévention élargie.



Le Colonel Alain Pelletier, commandant de la 3<sup>e</sup> Escadre de Bagotville, a fait une présentation intitulée « L'exemple du Kosovo ». Le Colonel Pelletier a tout d'abord présenté sa mission dans les Balkans ainsi que l'environnement géopolitique de la région à l'époque du conflit. Bien que les forces aériennes aient une capacité limitée pour prévenir à petite échelle les crimes sur le terrain, elles furent appelées à intervenir lors de cette mission afin de fournir une réponse rapide, exercer une pression sur le gouvernement de Milosevic et avoir une portée territoriale élargie. Cependant, cette mission de l'OTAN a rencontré plusieurs limites. Le Colonel Pelletier a d'abord mentionné les limitations au



sein même de l'OTAN qui doit se résoudre au plus petit dénominateur commun étant donné le mode de décision consensuel. De plus, l'une des limitations de l'action canadienne au sein de cette mission a été de réduire au maximum le nombre de perte de vie humaine. C'est donc pour différentes raisons qu'au final l'efficacité de l'intervention fut limitée. Découlant de ces constatations, le Colonel Pelletier a exposé les leçons apprises lors de cette mission, dont celle de la nécessité d'une présence armée au sol afin de démontrer une réelle intention d'intervention. Il termine sa présentation en soulignant les défis auxquels les forces armées font maintenant face notamment celui d'un ennemi sans uniforme.



Dominique Payette, professeure au département d'information et de communication à l'Université Laval, a, pour sa part, apporté une vision plus sociologique au débat. Dans son intervention intitulée « Les médias comme acteurs clés dans la prévention du génocide : les obstacles », Mme Payette a d'abord reconsidéré la façon même d'aborder le génocide. À son avis, la désignation de groupes dans la définition du génocide serait au cœur du problème de la prévention de génocide puisque les groupes humains sont déconstruits. En ce qui concerne les médias plus particulièrement, Mme Payette a soutenu deux affirmations principales : les médias ne sont pas des acteurs clés dans la prévention de génocide et nous avons les médias que nous méritons. Aujourd'hui, l'obstacle que rencontrent les médias n'est plus le matériel technologique, mais bien la nécessité de présenter constamment du contenu nouveau et sensationnel. Dans ce contexte, il est impossible pour les médias d'être des précurseurs dans le domaine de la prévention puisque les génocides, comme l'illustre le cas du Rwanda, sont des crises à développement lent. Malgré cette vision pessimiste de la situation actuelle des médias, Mme Payette a terminé en rappelant à l'assistance qu'il ne fallait toutefois pas baisser les bras et que des événements tels que ce colloque participaient à l'avancement de la prévention de génocide.



La présentation de M. Alain-Guy Tachou-Sipowo, doctorant en droit à l'Université Laval, portait le titre « La prévention des atrocités de masse : les moyens à la disposition des États ». L'intervention de M. Tachou-Sipowo se basait sur l'affirmation que le génocide n'est pas une fatalité, mais que la prévention est de la responsabilité de l'État. Dans cette optique, il a expliqué le cadre conceptuel dans lequel doit s'articuler l'action de l'État. Parmi les huit points présentés se retrouve en priorité la détermination de l'existence d'un groupe et particulièrement, s'il s'agit d'un groupe à risque. Pour ce faire, M. Tachou-Sipowo a énuméré une série de facteurs qui témoignent d'une exposition des groupes aux risques. L'État posséderait aussi, afin d'assurer une meilleure prévention du génocide, le devoir d'identifier les actes de discrimination ainsi que la responsabilité de limiter la possibilité de l'émergence de conflits, notamment en limitant l'armement. En guise de conclusion, M. Tachou-Sipowo a émis trois considérations : la prévention de génocide passe par la promotion de l'état de droit, la promotion de la démocratie et la promotion de la coopération internationale.



## **Discussion**

---

Afin de permettre à la communauté universitaire ainsi qu'au grand public d'échanger sur les défis de la prévention de génocide et des atrocités de masse, chacun des panels a été suivi d'une période de questions. Un public d'une trentaine de personnes a activement participé et a donc permis de faire avancer le débat, notamment sur les questions de la multidisciplinarité de l'étude de la prévention des crimes de masse, de la question de la définition des groupes ethniques et de la notion d'État délinquant.



## Liste des participants et des participantes

---

### **Panel 1 : *Les théories juridiques et des réalités pratiques entourant les crimes de masse***

**Fannie Lafontaine**, Professeure à la faculté de droit, Université Laval

**Frédéric Mégret**, Professeur à la faculté de droit, Université McGill et Titulaire de la chaire de recherche du Canada en droits de la personne et pluralisme juridique  
« L'enjeu de la distinction entre le génocide et les crimes de guerre »

**Égide Karuranga**, Professeur au département de management, Université Laval  
« Peut-on prévenir un génocide ? »

**Philippe Tremblay**, Avocat et Chargé du programme Colombie pour Avocats sans frontières  
« L'action des organisations internationales agissant dans un contexte conflictuel ou post-conflictuel : l'expérience d'Avocats sans frontières »

### **Panel 2 : *Les acteurs clés dans la prévention des atrocités de masse***

**Gérard Hervouet**, Directeur du Programme Paix et sécurité internationales et Professeur au département de science politique, Université Laval

**Jean-François Thibault**, Professeur au département de science politique, Université de Moncton  
« La responsabilité de protéger et le paradoxe de la prévention »

**Colonel Alain Pelletier**, Commandant de la 3<sup>e</sup> Escadre de Bagotville  
« L'exemple du Kosovo »

**Dominique Payette**, Professeure au département d'information et de communication, Université Laval  
« Les médias comme acteurs clés dans la prévention du génocide : les obstacles »

**Alain-Guy Tachou-Sipowo**, Doctorant en droit, Université Laval  
« La prévention des atrocités de masse : les moyens à la disposition des États »